



Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2015

Le quinze avril deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie de Saint Valery sur Somme, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Maire de Saint Valery sur Somme, Vice-Président du Conseil Départemental de la Somme, Président de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud.

■ Etat des présences :

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de :

Nathalie Lelong-Delabye, absente excusée ayant donné procuration à Clémence Froissart-Senlis
Claudine Dallery, absente excusée ayant donné procuration à Marie-Paule Grattennoix
Laurence Leraillé, absente excusée ayant donné procuration à Stéphane Haussoulier

■ Secrétariat de séance :

Marie-Paule Grattennoix a été élue secrétaire de séance puis a laissé sa place à Clémence Froissart-Senlis dès son arrivée.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la dernière séance, en date du 26 février 2015, a été adopté à la majorité des présents.

2 abstentions : Denis Courtois et Pascal Neuvillers

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal :

Dans le cadre de la délibération en date du 7 avril 2014, donnant délégations au Maire par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire signale :

- Qu'il a du utiliser la protection juridique de la commune dans le cadre de deux nouvelles saisines au Tribunal Administratif : 2 recours contre le permis de construire de la Base de Sports de nature,
- Qu'il a signé le marché pour la réhausse et le remplacement de pieux métalliques du port de plaisance pour un montant de 290 141,40 € TTC,
- Qu'il a signé le marché pour la construction de la base de sports de nature :

MONTANT DES TRAVAUX H.T SUITE A LA CONSULTATION

Désignation des lots	Entreprises	Montant HT
Lot n°01 : Fondations profondes - Gros œuvre	CATHELAIN	446 880,76 €
Lot n°02 : Charpente bois - Bardages rapportés	BSM	49 500,00 €
Lot n°03 : Couverture zinc - Etanchéité	BOCLET	74 000,00 €
Lot n°04 : Menuiseries extérieures alu - Métallerie	CAMEL BERQUEZ	88 000,00 €
Lot n°05 : Menuiseries intérieures - Plâtrerie - Plafonds suspendus	SALOMON GRIFFOIN	70 995,00 €
Lot n°06 : Cloisons stratifiées - Vestiaires	DAMERVAL	35 632,37 €
Lot n°07 : Plomberie - Chauffage - Ventilation	DESBIEHDRAS	106 155,00 €
Lot n°08 : Electricité	EEP	60 000,00 €
Lot n°09 : Peinture	CATY	6 000,00 €
Lot n°10 : Carrelages - Faïences	SANISOL	46 999,00 €
Lot n°11 : VRD	TPB	34 000,00 €
Lot n°12 : Aménagement paysager	TELLIER PAYSAGE	26 707,90 €
Total HT :		1 044 870,03 €
TVA 20,0 % :		208 974,01 €
Total TTC :		1 253 844,04 €

1-Vote du budget primitif 2015 et des taux d'imposition

Arrivée de Clémence Froissart-Senlis à 20h16.

Les conseillers municipaux ont reçu auparavant les documents présentant le budget prévisionnel pour l'année 2015. Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes des choix budgétaires pour l'année 2015, tels qu'ils sont proposés par la commission des finances, qui s'est réunie le 10 avril dernier.

Les dotations ont baissé mais la commission s'est attachée à équilibrer le budget sans toucher aux taux d'imposition, ni en ayant recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire rappelle qu'en terme de fonctionnement, il convient de contenir les dépenses au maximum. Cela passe par une vigilance accrue sur la pertinence des dépenses et des mises en concurrence systématique de nos fournisseurs, et des négociations régulières pour acheter aux meilleurs prix.

Il détaille ensuite la composition de la proposition de budget soumise à l'assemblée, et préparée par la commission des finances.

Dépenses de fonctionnement :

- **011** - Charges à caractère général : 817 900 € (903 900 € en 2014)
 - **606** - Achats non stockés de matières et fournitures : 300 000 € (contre 299 000 € prévus en 2014)

On y retrouve les énergies, fournitures d'entretien, petits équipements, fournitures de voirie, vêtement de travail, fournitures administratives...

- **61** - Services extérieurs : 351 400 € (contre 447 500 € en 2014)

Article 61523 – voies et réseaux : inscription de 178 900 € qui comprend les effacements de réseaux, le balayage des rues, la surveillance de l'assainissement pluvial, location d'une nacelle pour Noël, l'entretien de l'éclairage public.

Les autres articles reprennent pour la plupart les inscriptions de 2014.

- **62** - Autres services extérieurs : 131 500 € (contre 123 400 € en 2014)

Surtout la réinscription des montants 2014 avec quelques ajustements. En particulier, dans le cadre de l'article 6227 – frais d'actes et de contentieux – avec une inscription de 10 000 € qui devrait être en partie équilibrée par les remboursements d'assurances.

- **63** – Impôts, taxes et versements assimilés : 35 000 € (contre 34 000 € en 2014)

Ajustement par rapport à 2014

- **012** - Charges du personnel et frais assimilés : 1 227 800 € (contre 1 223 300 € en 2014)

Ajustement par rapport à 2014

- **014** – Atténuation de produits : 760 500 € (760 900 € en 2014)

73921 : 760 500 euros (620.000 € + l'abondement de 20% de la Communauté de Communes) seront consacrés au programme de rénovation voiries, cette somme s'ajoute à celle déjà capitalisée les années antérieures pour pourvoir aux travaux prévus.

- **65** – autres charges de gestion courante : 282 000 € (idem 2014)
- **66** – charges financières : 84 000 € (108 500 € en 2014)

Le remboursement des intérêts des emprunts est fixé à 82 000 € (- 24 000 € par rapport à 2014)

- **67** – charges exceptionnelles : 10 400 € (idem 2014)
 - **022** – Dépenses imprévues : 12 300 € (en 2014 : 5000 €)
 - **023** – Virement à la section d'investissement : 1 527 000 € (en 2014 : 1 567 000 €)
 - **042** – opération d'ordre de transfert entre sections : 4 100 € (3000 € en 2014) :
- Inscription de la dotation aux amortissements pour la révision du PLU

Total des dépenses de fonctionnement : 4 726 000 €

Recettes de fonctionnement :

- **013** – atténuation de charges : 100 000 € (idem 2014)

Somme totalement inscrite au 6419 - Remboursement sur rémunération du personnel dans le cadre des emplois aidés et des congés maladie

- **70** – Produits des services du domaine et ventes diverses : 943 300 € (897 300 € en 2014)

Ce chapitre comprend les recettes de vente de concessions, les redevances pour l'occupation du domaine public, le stationnement, le reversement du budget de l'eau et de l'assainissement des charges de personnel.

- **73** – impôts et taxes : 1 597 954 € (1 578 765 € en 2014)

Les recettes fiscales (7311) liées aux impôts locaux sont estimées à 1 439 134 € (au lieu de 1 383 756 € en 2014 – soit 55 378 € en plus) avec le maintien des taux de 2014 soit 16.13% pour la taxe d'habitation, 21.08% pour la taxe foncière bâti et 43.24% pour la taxe foncière non bâti.

- 74 – dotations et participations : 1 025 011 € (en 2014 : 1 024 326 €)

7411 – la dotation d'Etat est maintenant de 447 632 € (503 440 € en 2014, soit 55 808 € en moins)
Par contre sur l'ensemble des dotations « Etat » la collectivité perd 8300 €.

- 75 – autres produits de gestion courante : 244 000 € (264 000 € en 2014)

Dans ce chapitre, le reversement de l'excédent du budget du camping (délibération prise en fin d'année)

- 76 – produits financiers : 0€
- 77 – produits exceptionnels : 10 000 € (idem 2014)
- 002 – résultat reporté : 805 735 € (voté au CA 2014)

Total des recettes de fonctionnement : 4 726 000 €

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement pour 2015 sont liées à :

La révision du PLU pour 51 000 €

Réparation de la voute de la cave de la mairie pour permettre de ré ouvrir le hall

L'effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public

Mobilier pour le tribunal de commerce

Les travaux de mise aux normes du port de plaisance : réfection des pieux : 355 700 €.

L'achèvement des travaux du bâtiment qui doit abriter une salle pour le legs Dastis : 70 000 €

La restauration des parties de l'estacade endommagées,

Des travaux de réhabilitation des équipements du stade Charles Caudron : 130 000 €

Plantations

Les travaux de transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception (1^{ère} tranche) : 140 000 €

La restauration de vieux murs ou d'espaces anciens (remparts place St Martin – autres murs de soutènement) pour 400 000 €

La réparation des orgues de l'église St Martin

Des travaux pour la réduction des dépenses énergétiques

La réalisation de procédures de reprises de concession en vue du réaménagement du 1^{er} cimetière, et le remplacement d'une partie de clôture

Un programme de réhabilitation des logements communaux

La construction d'une base des sports de nature inscrite dans sa totalité soit 1 300 000 €

Un scooter en remplacement de la vieille mobylette

Réfection du mur de soutènement de la rue d'Argoules

Panneaux d'information pour aire des campings car + l'installation électrique refaite suite à un problème d'orage (l'assurance a pris en charge une partie de ces réparations)

L'achat de mobilier urbain, de panneaux de signalisation.

Achat d'un espace sport pour un quartier

Réserve pour du petit patrimoine

La toiture de l'église

Achat véhicule services techniques, achat d'une remorque et d'un taille haie

Illuminations de Noël

Achat de gilets par balles

Changement de la chaudière de l'école maternelle

On était prévu aussi des panneaux d'informations lumineux, une vidéo surveillance de l'église, la réfection de places de parkings de la gare, aménagement électrique de la place des pilotes (marché)

Total des dépenses d'investissement : 4 090 000 €

Suite à la demande de M. Neuvillers, M. Chareyron fait passer un document sur le projet de l'espace sport, projet prévu en commission.

Quant à la base de sports de nature, Monsieur le Maire précise que les commissions adhoc se sont réunies le 10 avril dernier pour examiner les modifications apportées aux projets, à savoir la diminution de la hauteur de la casquette et la réduction de la superficie du parc à bateaux. Ces modifications feront l'objet par la suite d'un permis modificatif, dès que ces variantes seront validées. Monsieur le Maire rappelle que cet équipement répond à un besoin et qu'il est souhaité par la population.

M. Courtois souhaite connaître le bilan financier pour la création du Fruticetum. Les dépenses sont de 221 749,85 €, les subventions et le remboursement de la TVA sont de 151 241,65 € : il reste donc à la charge de la commune 70 508,20 €. Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été réalisé sur demande de l'Herbarium et il espère qu'une solution soit trouvée avec cette association pour la gestion de cet espace.

Recettes d'investissement :

Inscription de l'affectation du résultat 2014 pour un montant de 1 278 702 €

Les amortissements liés à la révision du PLU : 4 100 €

Inscription du FCTVA

Taxe locale d'équipement

Inscription de la vente de la maison 19 rue de la Ferté pour le montant voté en conseil soit 236 500 €

Inscription de diverses subventions et participations

Total des recettes d'investissement : 4 090 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition des trois taxes comme ci-dessous :

. Taxe d'habitation : 16,13

. Taxe foncier bâti : 21,08

. Taxe foncier non bâti : 43,24

- Approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2015 qui s'équilibre de la façon suivante :

4 726 000 € en section de fonctionnement

4 090 000 € en section d'investissement

- Autorise Monsieur le Maire à mandater les participations à charges intercommunales sur l'article 6554,

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté, et à engagé toutes démarches nécessaires à l'accomplissement des projets énumérés.

2 abstentions : M. Courtois et M. Neuvillers

2- Vote du budget du camping pour l'année 2015

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal est géré jusqu'en 2024 par un délégataire. Il n'y a donc plus beaucoup de mouvements comptables sur ce budget, qui reste stable par rapport à l'année 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le budget annexe primitif 2015 du camping municipal qui s'équilibre de la façon suivante :

84 700 € en section de fonctionnement
17 190 € en section d'investissement

3- Vote du budget du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2015

La section d'exploitation en dépenses et en recettes reprend la totalité du fonctionnement de l'année 2014 en ajustant certains postes. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 455 000 €.

Monsieur le Maire apporte les explications concernant le document proposé et détaille la liste des investissements, à savoir :

la poursuite du programme de remplacement des branchements en plomb, l'achat d'équipements et de matériels, renforcement des lagunes de la station d'épuration, changement de la canalisation eau potable du Soleil Levant, renforcement du réseau eau rue de Beauchamps, réhabilitation des réseaux eau et assainissement de la rue de Neuville, tests à la fumée de la rue d'Argoules, remplacement de la colonne de refoulement de la station d'épuration.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 1 215 880 €.

Il souligne que l'ensemble de ces investissements sera réalisé sans emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe primitif 2015 du service de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre de la façon suivante :

1 455 000 € en section de fonctionnement
1 215 880 € en section d'investissement

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes délibérations afin de demander des subventions pour chaque opération sur la base du budget voté.

4- Plan Pluriannuel Concerté 2015-2017 avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Afin de finaliser les conditions de contractualisation du Programme Pluriannuel Concerté, il faut que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Programme Pluriannuel Concerté 2015-2017 et à signer la

convention de partenariat afin de permettre que les particuliers souhaitant se raccorder au réseau puissent percevoir une subvention de l'Agence de l'Eau.

Vu le Code de la Santé Publique et les articles L. 1331-1 et suivants,

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a, dans le cadre de son 9^{ème} programme d'interventions, institué une participation financière pour aider les particuliers, artisans, collectivités publiques, à se raccorder au réseau public de collecte, là où celui-ci est ou sera raccordé prochainement à une station d'épuration.

Cette participation financière reçue par la collectivité est reversée au bénéficiaire lorsque le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées aura fait l'objet d'un certificat de bon raccordement délivré par la collectivité.

Le mode opératoire, joint en annexe, définit les modalités de versement des sommes dues par l'Agence aux particuliers.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de signer avec l'Agence de l'Eau, la convention de partenariat permettant :

- D'informer les particuliers,... sur
 - o L'intérêt à se raccorder aux réseaux publics de collecte des eaux usées
 - o Les aides de l'Agence et d'en assurer le suivi
- De délivrer, après contrôle, les certificats de bon raccordement aux réseaux publics de collecte
- De percevoir et de reverser aux bénéficiaires les aides de l'Agence de l'Eau

La collectivité informe l'Agence :

- Qu'elle exécutera elle-même la totalité des éléments contenus dans la convention de partenariat

5- Radars Pédagogiques et signalisation : demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose au conseil la possibilité d'obtenir une subvention issue du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

Installation de radars pédagogiques route de Gamaches à Ribeaupville afin de réguler la vitesse sur cet axe.

Divers panneaux de signalisation

Le coût prévisionnel de l'achat et de l'installation des radars pédagogiques est estimé à 8 158,04 € TTC

Le coût prévisionnel des panneaux de signalisation est estimé à environ 20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de réaliser l'installation des radars pédagogiques à Ribeaupville pour un montant prévisionnel de 8158,04 € TTC et à installer de nouveaux panneaux de signalisation pour un montant prévisionnel de 20000 €
- S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2015 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.

6- Radars pédagogiques à Ribeaupville : convention avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à l'éclairage public radars pédagogiques – hameau de Ribeaupville.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 8158,04 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	3019,12 €
Contribution de la Commune	5138,92 €

Total TTC	8158,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 5138,92 €

7- Eclairage public – chaussée du Cap Hornu : convention avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et demande de subvention au titre d'IDEAL

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à la pose de 11 points lumineux, chaussée du Cap Hornu..

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 30 804,44 € TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxes, dans la limite des dépenses, la TVA, le Fonds de concours complémentaire pour le remplacement de luminaire équipés de lampes frappées d'interdiction de mise sur le Marché et la maîtrise d'œuvre)	11 670,19 €
Subvention Conseil Départemental au titre d'IDEAL	2 623,00 €
Contribution de la Commune	16 511,25 €

Total TTC	30 804,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 16 511,25 €

Un projet d'effacement des réseaux est également prévu chaussée du Cap Hornu. Une convention doit être également signée entre la commune et la FDE. La présente convention a pour objet de préciser les dispositions prévues et les modalités de financement, les travaux prévus étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération, autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire de la commune.

- Travaux électriques

Coût HT des travaux électriques	16 037,22 €
Frais de maîtrise d'œuvre 5% du coût HT de l'opération	801,86 €
TVA sur travaux	3 207,44 €

Total	20 046,52 € TTC

Le plan de financement de l'opération électrique est le suivant :

Participation de la commune 55% du coût HT de l'opération soit	9 261,49 €
Montant pris en charge par la Fédération 45% soit	7 577,59 €
TVA avancée par la Fédération	3 207,44 €

Total	20 046,52 € TTC

- Travaux d'installation de Communications Electroniques

Coût HT des travaux électriques	47 489,40 €
Frais de maîtrise d'œuvre 5% du coût HT de l'opération	2 374,47 €
TVA sur travaux	9 497,88 €

Total	59 361,75 € TTC

Le plan de financement de l'opération électrique est le suivant :

Participation de la commune 60% du coût de l'opération soit	29 918,32 €
Montant pris en charge par la Fédération 40% soit	19 945,55 €
TVA avancée par la Fédération	9 497,88 €

Total	59 361,75 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir
- d'accepter les contributions financières de la commune estimées à 9261,49 € pour les travaux électriques et à 29 918,32 € pour les travaux de communication électroniques

8- Personnel : réalisation du document unique – groupement de commande avec le Centre de Gestion de la Somme

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique territoriale ;

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme en date du 23 mars 2015 ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme désirant mettre en place le document unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des

risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le bulletin d'adhésion.

Toutefois, suite aux différentes remarques de l'assemblée, il serait préférable de faire uniquement la consultation et pouvoir décider, dans un second temps lorsque les coûts seront connus, d'adhérer au groupement. Des renseignements vont être pris dans ce sens.

9- Questions et informations diverses

9a/ Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud - Modifications des statuts

Monsieur le Maire expose que lors de la réunion en date du 13 février 2015, le conseil de la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud a décidé d'étendre les compétences optionnelles du groupement ainsi que suit :

Compétences optionnelles

- **Protection et mise en valeur de l'environnement**
 - **Assainissement collectif : réalisation des études de programmation**

Le Conseil Municipal, toutes les précisions voulues lui ayant été communiquées et après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable quant à la modification de compétence sus-indiquée.

9b/ Service « culturel » : création d'une régie de recettes

Dans le cadre du Festival International des Chœurs et Voix d'Abbeville – Baie de Somme organisé du 12 au 17 mai 2015 en partenariat avec la ville d'Abbeville, Monsieur le Maire propose de créer une régie de recettes afin de permettre l'encaissement de l'ensemble des prestations de manifestations payantes sur le territoire de la commune de Saint-Valery-sur-Somme.

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des prestations « culturelles »

Toutes les explications voulues ayant été communiquées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'instituer une régie de recettes en vue de l'encaissement de l'ensemble des prestations à caractère culturel de la commune de Saint-Valery-sur-Somme
- D'installer cette régie au 19 place St Martin à Saint-Valery-sur-Somme (80230),
- De fixer le mode de recouvrement sous forme de tickets
- D'autoriser Monsieur le Maire à désigner un régisseur
- Le montant maximum en numéraire de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5000 €.
- De fixer dans un premier temps et au regard des tarifs imposés par le Festival International des Chœurs et Voix d'Abbeville – Baie de Somme un tarif A à 13 € et un tarif B à 9 €.

9c/ Désignation des délégués appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Monsieur le Maire propose de nommer des nouveaux délégués titulaire et suppléant appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard :

- Monsieur Bernard Lefebvre se propose comme délégué titulaire
- Monsieur Pascal Neuvillers se propose comme délégué suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner conformément à la liste ci-après les conseillers suivants pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard :

- Monsieur Bernard Lefebvre : délégué titulaire
- Monsieur Pascal Neuvillers : délégué suppléant

Remarques des conseillers municipaux

Roland Moitrel signale que la chaussée du Cap Hornu récemment rechargée en tout venant, l'a été avec de trop gros cailloux. Il faudra voir, dès le chantier de la base de sports de nature terminé, à mettre des matériaux plus fins.

Denis Courtois indique que la borne d'accès au Quai Jeanne d'Arc reste, ces derniers temps, est souvent abaissée. Même si les services techniques ont utilisé souvent cet axe, il semblerait qu'il y ait une circulation accrue sur la digue.

Denis Courtois rappelle que la flaque à l'entrée du quai Courbet n'a pas encore été résorbée : les travaux doivent être effectués sous peu.

Denis Courtois signale que les sanitaires de la place du Docteur Lomier sont très régulièrement hors d'usage, que le balayage de la Porte de Nevers n'est jamais fait, et qu'il y a un problème d'installation du marché le dimanche matin qui ne peut être réglé par 2 agents de police municipale.

Bernard Lefebvre conseille à M. Courtois de ne pas attendre les réunions de conseil municipal pour communiquer sur les dysfonctionnements qu'il peut constater dans la commune afin que les services soient plus efficaces et à même d'y répondre rapidement.

La Secrétaire de Séance

